

confesseur, répondant aux exhortations de l'Archevêque de Toulouse, poussée vers le pays du Canada par un instinct divin, s'embarqua, avec Madame de la Peltrie et la Sœur Saint-Joseph, et après avoir couru de grands dangers, arriva enfin à Québec. Là après avoir fondé le monastère des Ursulines, elle fit des œuvres remarquables et brilla au premier rang par son zèle, sa vigilance, sa patience et son esprit de mortification. Cependant abandonnée, dans la suite, presque par tous, ayant à souffrir des combats du dehors et des craintes intérieures, la mort ayant frappé la Sœur Saint-Joseph elle vit, sans verser une larme, l'incendie consumer rapidement le monastère, qu'elle avait construit à si grands frais. Au milieu de ces épreuves, se confiant entièrement dans la puissance de Dieu et enflammée de charité, elle fit preuve d'une grande tenacité dans la poursuite du but qu'elle s'était proposé. C'est pourquoi, après avoir reconstruit en peu de temps dans la cité de Québec un monastère plus grand que le premier, elle y rassembla de nouveau un bon nombre de religieuses. Et bien qu'elle les eût dirigées pendant dix-huit ans, elle fit preuve d'une telle humilité, qu'elle voulut toujours paraître comme la dernière d'entre elles, et dans le vêtement et dans la tenue et dans la démarche. L'ardeur qu'elle mit à instruire les filles des sauvages sur la Foi et les mœurs chrétiennes paraît incroyable, de même que les secours qu'elle accorda toujours aux pauvres, méritant ainsi hautement de la religion et de la Patrie, jusqu'au jour où elle mourut saintement le III des Calendes de mai de l'année 1672, à l'âge de 72 ans. La cité de Québec toute entière assista à ses funérailles comme s'il eut paru à tous sacrilège de ne pas rendre un hommage suprême à une femme de cette valeur.

Sa réputation de sainteté, en même temps que le bruit de ses miracles, augmente tellement d'âge en âge, qu'on institua par trois fois, selon la mode usité, devant la sacrée Congrégation des Rites, le procès des Vertus de la Vén. Servante de Dieu. Le premier procès eut lieu au palais du Révérendissime Cardinal Sébastien Martinelli, ponent de la cause, le IV des ides de Mars de l'année 1907, puis, le deuxième au palais du Vatican en mars 1910 ; enfin le troisième eut lieu dans la Séance générale, qui se tint en présence de S. S. le Pape Pie X, le III des